

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de la Celle-Condé
Séance du 20/11/2020

L' an 2020 et le 20 Novembre à 15 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans un lieu inhabituel de ses séances, Salle des fêtes, sous la présidence de MANSSENS Alain, Maire.

Présents : M. MANSSENS Alain, Maire, Mmes : AROYO Nathalie, DROUILLET Loriane, GIDEL Laëtitia, LAVERGNE Claudie, MM : DELPERDANGE Christian, GAILLARD Daniel, MAGNOUX Jean-Marc

Absent : M. MONNOURY Vincent

Excusés :M. BOYER Michel donne pouvoir à M. MANSSENS Alain, M. DALMASSO Stéphane donne pouvoir à Mme GIDEL Laëtitia

Secrétaire de séance : Mme GIDEL Laëtitia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 8

Date de la convocation : 18/11/2020

Date d'affichage : 18/11/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond

le : 20/11/2020

et publication ou notification

du : 20/11/2020

SOMMAIRE

réf : 2020 037 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

réf : 2020 038 VOTE DE DEVIS

réf : 2020 037 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2020_032 du Conseil municipal en date du 17 juillet 2020 approuvant le Budget Primitif,

Considérant que, sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante concernant les opérations comptables des charges de personnels et des frais assimilés :

Section de fonctionnement

Dépenses - Chapitre 012 – Article 633 (Impôts, taxes, ... sur rémunérations) : + 1 000 €

Dépenses - Chapitre 012 – Article 6411 (Personnel titulaire) : + 9 000 €

Dépenses – Chapitre 011 – Article 615231 (Entretien et réparations voiries) : - 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 038 VOTE DE DEVIS

M. le Maire présente aux conseillers 2 devis concernant des travaux d'installation électrique et de chauffage de la maison 2 bis, route de Chezal-Benoît :

– Entreprise Olivier DUFOUR : 7 672.41 € H.T soit 8 439.65 € T.T.C

– Entreprise Frédéric POUPAT : 6 591.53 € soit 7 909.84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Frédéric POUPAT pour un montant de 6 591.53 € H.T soit 7 909.84 € T.T.C et AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)